

La gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales en carrière : réglementation, moyens de lutte et stratégie d'action

Public concerné

- Responsables fonciers-environnement des carrières
- Chefs de site, Responsables exploitation, Responsables production

Objectifs pédagogiques de la formation

- Savoir définir les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et comprendre les conséquences engendrées (économiques, écologiques, sur la santé...)
- Pouvoir agir en conformité avec les principales réglementations s'appliquant sur les EEE et anticiper les évolutions des obligations
- Reconnaître les EEE les plus fréquentes en carrière
- Etre capable d'analyser le contexte des foyers de présence d'EEE pour identifier les enjeux et les priorités de gestion et de lutte (participer à la définition d'une stratégie)
- Savoir appliquer la stratégie à son échelle, en fonction de son poste
- Savoir choisir les méthodes de lutte les plus pertinentes contre les espèces identifiées sur site
- Savoir communiquer sur les EEE pour susciter l'adhésion des acteurs et des actions concertées.

Contenu et programme

Matinée : Connaissance et obligations sur les espèces exotiques envahissantes

- Origine des espèces exotiques envahissantes, quelques éléments de biologie
- Les conséquences du développement des espèces exotiques envahissantes
- Contexte réglementaire (Européen, national, régional) et obligations spécifiques en carrière
- Présentation des principales espèces végétales invasives

Après-midi : Identification, moyens de lutte et stratégie d'action

- Visite de terrain : reconnaissance des espèces et échanges sur les expériences de lutte réalisées par les participants
- Présentation des moyens de lutte et des retours d'expérience
- Bilan : quelle stratégie de lutte à adopter ? (priorisation en fonction des enjeux, communication...)

Support de formation et modalités pédagogiques

Présentation sous forme de PPT (remis à la fin de la formation). Travail sur la base des expériences des participants ainsi que des arrêtés préfectoraux, dans le cas où ceux-ci mentionnent la lutte contre les EEE. Visite de terrain pour la reconnaissance des espèces. Présentation de schémas, photos, vidéos illustrant les méthodes de lutte.

Mode d'évaluation des participants

Questionnaire d'évaluation à la fin de la journée, échanges

Modalités pratiques

Effectifs (min/max)	Minimum : 8, Maximum : 15 par session
Durée de la formation	1 journée, 7h
Lieu	Possible sur toute la France – intra-entreprise – nous contacter
Sortie terrain	Sur site avec présence d'Espèces Exotiques Envahissantes
Matériel demandé aux participants	Vidéoprojecteur
Dates prévisionnelles	12-13 décembre 2019
Intervenant(s) + qualité	Sébastien DELLINGER, écologue et formateur